

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE -1<sup>er</sup> adjoint, Laurent VERNAZ – 2<sup>ème</sup> adjoint, Sandrine POIGNET - 3<sup>ème</sup> adjointe, Sandra BOULAIS – 4<sup>ème</sup> adjointe, Nathalie BIBOLLET, Daniel CHARVAZ, Noël CADET, Christian COMBAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Dominique NOYEAU

Absents excusés : Claudine AMOUDRY (pouvoir à Daniel CHARVAZ), Carole VASCHALDE (pouvoir à Sandrine POIGNET), Christel GACHON, Stéphanie SANCHEZ, Jean RONZATTI

Secrétaire de séance : Thierry RANGONE

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la réunion du 23 novembre 2018, ce qui est accepté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, ce qui est accepté par le Conseil Municipal :

- Décision modificative budgétaire n°3 sur le budget 2018

Thierry RANGONE est désigné comme secrétaire de séance.

## **FINANCES**

### **Fixation des tarifs du nouveau columbarium et refonte des tarifs des concessions**

*Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/ Laurent VERNAZ*

Monsieur Le Maire et Laurent VERNAZ rappellent l'achèvement du nouveau columbarium, dont les cases/cavernes sont prêts à être cédés aux futurs concessionnaires.

Pour ce faire, et suite à la proposition de la commission des Finances du 5 décembre 2018, ils proposent de statuer sur les tarifs des cases et des cavernes du nouveau columbarium, ainsi que de revoir tous les tarifs concernant le cimetière, qui n'étaient plus en adéquation avec les pratiques actuelles.

Concernant **le tarif des concessions**, il est proposé de l'établir au m<sup>2</sup> comme suit :

Durée de la concession	Tarifs concession				Proposition 2018 Prix au m <sup>2</sup>
	Tarifs 2010			Prix au m <sup>2</sup>	
	2 places ou caveau 3 places (3.38m <sup>2</sup> )	Prix au m <sup>2</sup>	4 places ou caveau 6 places (5.75m <sup>2</sup> )		
<b>15 ans</b>	75 €	22.18 €	105 €	18.26 €	<b>20 €</b>
<b>30 ans</b>	150 €	44.37 €	210 €	36.52 €	<b>40 €</b>
<b>50 ans</b>	250 €	73.96 €	350 €	60.86 €	<b>67 €</b>

Il est proposé que les concessions de 50 ans ne soient plus proposées, car il s'avère que leurs gestions/suivis par les familles sont de plus en plus complexes (éloignement...).

Dans la continuité, il est proposé de rendre cohérent **le tarif des caveaux** au vu du tarif des concessions évoqué précédemment :

- caveau 3 places – 2.30 m<sup>2</sup> (réalisés par la commune dans le nouveau cimetière) : 2 500 € (hors prix concession)
- caveau 6 places – 3.80 m<sup>2</sup> (réalisés par la commune dans le nouveau cimetière) : 3 700 € (hors prix concession)
- caveaux ou tombes « pleine terre avec entourage » repris par la commune et énumérés ci-dessous (hors prix concession)

N° emplacement dans le cimetière	Nature de l'emplacement C : caveau TPTE : tombe pleine terre avec entourage	Prix de vente fixé par délibération du Conseil Municipal du 22 décembre 2009
C2T17	C de 9m <sup>2</sup> et de 9 places	2 000 €
C4T20	TPTE	750 €
C5T28	TPTE	750 €
C6T9	TPTE	750 €
C6T10	TPTE	500 €
C6T13	TPTE	500 €

Au vu de ces éléments, il est donc proposé les tarifs suivants (caveau et concession au m<sup>2</sup>) :

#### Tarifs tout compris pour les caveaux réalisés par la Commune

Durée de la concession	Tarifs par caveau - 2010		Proposition par caveau - 2018	
	Caveau 3 places	Caveau 6 places	Caveau 3 places	Caveau 6 places
15 ans	2 575 €	3 805 €	2 546 €	3 776 €
30 ans	2 650 €	3 910 €	2 592 €	3 852 €

#### Tarifs tout compris pour les caveaux repris par la Commune

N° emplacement dans le cimetière	Nature de l'emplacement C : caveau TPTE : tombe pleine terre avec entourage	Prix proposé (en euros) Durée de concession : 15 ans	Prix proposé (en euros) Durée de concession : 30 ans
C2T17	C de 9m <sup>2</sup> et de 9 places	2 180.00 €	2 360.00 €
C4T20	TPTE – 5.83m <sup>2</sup>	866.60 €	983.20 €
C5T28	TPTE – 8.83m <sup>2</sup>	926.60 €	1 103.20 €
C6T9	TPTE – 6.74m <sup>2</sup>	884.80 €	1 019.60 €
C6T10	TPTE – 7.20m <sup>2</sup>	644.00 €	788.00 €
C6T13	TPTE – 7.26m <sup>2</sup>	645.20 €	790.40 €

Concernant les cases de columbarium, il est rappelé que le tarif en vigueur depuis 2010 (concession de 30 ans) est de 806 euros incluant 2 plaques d'identification, qui doivent être apposées sur la porte de la case.

Laurent VERNAZ précise que dans l'ancien columbarium, il reste 3 cases.

Au vu du montant des travaux réalisés cette année pour le nouveau columbarium, et selon le mode de calcul choisi, le ratio par case / caverne serait de 740 €.

Pour information, et suite à une demande de devis, une entreprise de pompes funèbres facture 788 € la création d'un caverne.

Il est donc suggéré, en intégrant le prix de la concession à celui de la vente d'une case/caverne (sur la base d'1 m<sup>2</sup>), et en proposant une durée de 15 ans ou de 30 ans, d'adopter les tarifs suivants :

Durée de la concession	Tarifs 2010	Propositions Tarifs 2018		
	Case Ancien columbarium	Case Ancien columbarium	Case Nouveau Columbarium hors-sol (1m <sup>2</sup> )	Caverne Nouveau columbarium (1m <sup>2</sup> )
15 ans		786 €	786 €	786 €
30 ans	806 €	806 €	806 €	806 €

Le prix inclut les plaques d'identification, mais les frais de gravure restent à la charge du concessionnaire.

Il sera rappelé qu'en cas de renouvellement, les concessionnaires ne payent que le prix de la concession au m<sup>2</sup> en fonction de la durée de renouvellement souhaitée. Le prix des caveaux/cases de columbarium/ caverne n'est pas dû.

Enfin, le Conseil Municipal est alerté sur l'absence de plaques d'identification au Jardin du Souvenir. Il sera proposé que la commune prenne à sa charge les plaques d'identification et que les frais de gravure restent à la charge des familles (sauf la gravure pour les personnes dont la dispersion des cendres a été réalisée avant le 14/12/2018 que la Commune prendra en charge)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de fixer le prix de la concession au m<sup>2</sup> à 20 € pour 15 ans et 40 € pour 30 ans, tout en supprimant les concessions de 50 ans
- de déterminer le prix des caveaux réalisés par la commune comme suit :

Durée de la concession	Caveau 3 places	Caveau 6 places
<b>15 ans</b>	2 546€	3 776€
<b>30 ans</b>	2 592€	3 852€

- de déterminer le prix des caveaux repris par la commune comme suit :

N° emplacement dans le cimetière	Nature de l'emplacement C : caveau TPTE : tombe pleine terre avec entourage	Prix (en euros) Durée de concession : 15 ans	Prix (en euros) Durée de concession : 30 ans
C2T17	C de 9m <sup>2</sup> et de 9 places	2 180.00 €	2 360.00 €
C4T20	TPTE – 5.83m <sup>2</sup>	866.60 €	983.20 €
C5T28	TPTE – 8.83m <sup>2</sup>	926.60 €	1 103.20 €
C6T9	TPTE – 6.74m <sup>2</sup>	884.80 €	1 019.60 €
C6T10	TPTE – 7.20m <sup>2</sup>	644.00 €	788.00 €
C6T13	TPTE – 7.26m <sup>2</sup>	645.20 €	790.40 €

- de fixer le prix des cases/cavernes de l'ancien et du nouveau columbarium comme suit :

Durée de la concession	Case/ Caverne Ancien et Nouveau colombarium (1m <sup>2</sup> )
<b>15 ans</b>	786€
<b>30 ans</b>	806€

- de prendre en charge les plaques d'identification pour le Jardin du Souvenir, les frais de gravure restant à la charge des familles (sauf la gravure pour les personnes dont la dispersion des cendres a été réalisée avant le 14/12/2018 que la Commune prendra en charge)

### Décision modificative budgétaire n°3 sur le budget 2018

Rapporteur : Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ indique qu'il est nécessaire d'opérer une décision modificative permettant de régler une opération de fonctionnement concernant le FPIC 2017 (fonds de péréquation des ressources communes et intercommunales)

Section de fonctionnement – Virement de crédits (en euros)			Commentaires
Article	Dépenses		
739223 - fonds de péréquation des ressources communes et intercommunales	- 3 000		FPIC 2018
6232 - Fêtes et cérémonies	- 3 201		
73928 – Autres prélèvements pour reversements de fiscalité		+ 6 201	FPIC 2017
<b>TOTAL</b>	<b>- 6 201</b>	<b>+ 6 201</b>	

Laurent VERNAZ propose de prendre une partie des crédits de l'article « Fêtes et cérémonies » car les dépenses liées à l'organisation du Critérium ont été moindres et en fait le détail :

Objet	Dépenses	Recettes	Sponsor
Organisation	30 000	15 000	Participation ARLYSERE
Astreinte électricité jour J	528	528	Astreinte et nacelle offerte par EG CAPOGNA
Personnel (forfait de 150 h)	3 750	2 100	C'PRO
Croix Rouge	220	750	SERTPR
Décorations écoles	303	150	Perrier Plombier
Logo Gilets défilé enfants	324	531	Gilets offerts VPSL
Bâches graff et périscolaire	280	85	SAVORGNA
Subvention asso jour J	157	150	Prêt matériel DELEANI
Fanions multicolores	410	50	Menuiserie PEISSEL
Modification alimentation électrique	780		
Invitations "menu jaune" à la cantine	100		
Décoration des vélos	125		
Bulletin municipal spécial	400		
Réception post critérium	800		
Frais déplacement Présentation Lyon	210		
<b>TOTAL</b>	<b>38 387</b>		<b>19 344</b>
<b>Coût final pour la collectivité</b>			<b>19 043</b>
<b>Budgétisé 2018</b>			<b>26 820</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette modification budgétaire n°3 au budget 2018.

Sandra BOULAIS rejoint la séance à 19h30.

## **PERSONNEL**

### **Recrutement d'un agent aux services techniques suite à une mutation professionnelle**

*Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ*

Monsieur Le Maire et Laurent VERNAZ rappellent le départ, pour mutation professionnelle, de Fabrice GALLOIS, agent de maîtrise aux services techniques et le recrutement lancé pour pourvoir à ce poste.

Une sélection des candidatures a eu lieu le 5 décembre 2018, avec peu de demandes, mais chaque élu de la commission a pu faire part de son opinion, ce qui a conduit à la rencontre de 3 candidats, le 12 décembre 2018.

Le jury de recrutement a décidé de retenir Monsieur Joan SOBRERO, du service « espaces verts » de Toulon, par mutation professionnelle, et qui devrait arriver courant janvier 2019.

Laurent VERNAZ propose donc au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et de supprimer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 18 janvier 2019, ce qui est accepté à l'unanimité.

### **Recrutement d'un agent d'entretien suite à un licenciement pour inaptitude physique**

*Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ*

Monsieur Le Maire et Laurent VERNAZ rappellent qu'en 2017, un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 24h00 par semaine, en charge principalement de l'entretien de l'école élémentaire, avait été licencié pour inaptitude physique. Elle avait réellement cessé son activité depuis janvier 2016 et, pour la remplacer, la commune avait eu recours à plusieurs contractuels, mais pour des raisons diverses, la pérennisation de ce poste n'avait pu s'opérer.

Or, depuis septembre 2018, un nouvel agent contractuel remplit avec satisfaction les missions confiées et il est donc proposé de conserver Madame Muriel ROUSSEAU, sur un temps de travail modifié de 14h30 par semaine.

Laurent VERNAZ propose au Conseil Municipal d'engager les démarches administratives en ce sens (suppression de l'ancien poste/création d'un nouveau poste/déclaration de vacance d'emploi...) et dans l'attente de ces procédures, de prolonger le contrat de Madame ROUSSEAU de 3 mois, ce qui est accepté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

## URBANISME

### Information sur un projet de lotissement, rue du Chemin Vieux

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD / Thierry RANGONE

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part des échanges avec le promoteur sur le projet de lotissement de 9 maisons individuelles sur un terrain jouxtant la Maison des Sociétés, rue du Chemin Vieux.

Suite au dernier conseil municipal, il avait été demandé de conserver tout le long de la rue du Chemin Vieux, une voirie de 5 mètres et un trottoir de 1.50 m et ainsi, de négocier avec le lotisseur pour disposer de cette largeur à l'entrée de la rue du Chemin Vieux.

Or, ce dernier a indiqué que l'impact sur son projet en termes de foncier était important et il propose donc à la commune de conserver le projet initial, à savoir, à l'entrée de la rue, une voirie de 3.5 m avec 1.5 m de trottoir.

Un débat s'installe entre élus.

Laurent VERNAZ tient à remarquer que ce n'est pas au futur lotisseur d'imposer l'aménagement de la voirie qui reste du ressort de la commune. Il regrette qu'aucun emplacement réservé n'ait été mis lors de l'élaboration du PLU.

Thierry RANGONE indique que le lotisseur « profite » à bon escient d'une situation qui n'a pas été appréhendée lors du PLU car il n'a jamais été imaginé que l'ancienne grange puisse être démolie.

Laurent VERNAZ demande s'il est envisageable de lancer une opération de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour obtenir le foncier nécessaire à la création du trottoir selon les souhaits de la commune.

Thierry RANGONE indique qu'à ce jour, c'est une démarche amiable qui est en cours, et qu'en l'absence d'emplacement réservé ou plan d'alignement approuvé, il est difficile de prétendre étayer une DUP.

Noël CADET s'inquiète du flux supplémentaire de véhicules qui résultera de l'ouverture de l'EHPAD.

Laurent VERNAZ rappelle que les livraisons et l'accès aux cuisines seront effectués à partir de l'Allée Floréal

Christian COMBAZ pense que le projet présenté par le lotisseur est plutôt intelligent avec la création d'une écluse naturelle.

Sandra BOULAIS souligne que la voirie à 5 mètres de largeur et l'écluse permettront un ralentissement naturel des véhicules.

Après ces échanges, le Conseil Municipal accepte la proposition du lotisseur qui conduira à constituer une écluse naturelle, propice à un ralentissement de la circulation.

## COMMERCE

### Avancement du projet de reprise de l'ancienne épicerie par des fleuristes

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur le Maire rappelle la location de l'ancienne épicerie à des fleuristes, la SAS JULALIE, et les travaux en cours pour procéder à une ouverture avant fin décembre.

La signature du bail est en cours également.

## VIE ASSOCIATIVE

### Retour sur la commission de la VIE ASSOCIATIVE du 28 novembre 2018

Rapporteur : Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET fait un retour sur la commission VIE ASSOCIATIVE du 28 novembre 2018, qui a notamment consisté en la rencontre avec Monsieur Pierre DE BAERDEMACKER qui est venu présenter son projet de création d'une association qui pourrait se nommer « L'Athlétique Sport Frontenex ».

Ce serait une association tournée vers le sport loisir avec de la randonnée, du trail, de la musculation en circuit training, de l'endurance, de la slackline et d'autres activités outdoor. Aucune compétition ne serait pratiquée mais il n'est pas exclu dans un second temps d'intégrer des jeunes à cette association. Elle pourrait démarrer avec une vingtaine de personnes qui pratiquent déjà du sport loisir.

Sandrine POIGNET indique que les élus de la commission sont favorables à cette création qui apporterait de nouvelles opportunités sportives sur la commune. Si l'association se crée réellement, il faudra étudier la mise à disposition de créneaux horaires au gymnase des Grands Champs avec ARLYSERE.

Christian COMBAZ propose également une des salles du rez-de-chaussée de la maison des sociétés, mais Sandrine POIGNET pense qu'elle serait trop exigüe.

Sandrine POIGNET évoque également le refus de la commission de mettre à disposition de l'ASHCS (football) la salle polyvalente en mars 2019 pour un loto, car lors des deux dernières locations, des problèmes de propreté de la salle (extérieur et intérieur), ainsi qu'une dégradation (rayure importante sur le parquet) ont été relevés.

# Vote d'une subvention exceptionnelle au Tennis Club de Frontenex

Rapporteur : Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET indique également que la commission propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 350 euros au Tennis club de Frontenex, même si le club n'avait pas déposé de dossier de demande de subvention classique dans les temps (association en sommeil, nouveau bureau recomposé en juin). A l'unanimité, le Conseil Municipal statue favorablement sur cette subvention de 350 € au Tennis Club de Frontenex.

## ANIMATION

### Distribution des colis de Noël 2018

Rapporteur : Sandra BOULAIS

Sandra BOULAIS, Adjointe au Maire en charge de l'Animation, rappelle la composition des colis de Noël 2018 (chocolat, bouteille et terrine) et la distribution en cours pour les administrés de Frontenex de plus de 70 ans inscrits sur les listes électorales ou qui se sont fait connaître auprès de la Mairie.

### Animation du Père Noël du 15 décembre 2018

Rapporteur : Sandra BOULAIS

Sandra BOULAIS détaille l'animation « Père Noël » du 15 décembre dans le parc de la Mairie à partir de 16h00 avec un atelier créatif gratuit pour les enfants avant l'arrivée du Père Noël à 17h00, accompagné de 3 lutins. Des boissons chaudes et des crêpes seront offertes également par la Commune.

## TRAVAUX

### Information sur le projet de création d'un giratoire au carrefour du Pont par le Département

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Monsieur Le Maire et Thierry RANGONE rappellent le projet de création d'un rond-point au carrefour du Pont, porté par le Conseil Départemental, et les courriers de la commune pour solliciter ce dernier en vue d'intégrer dans les travaux les cheminements piétonniers et cyclistes, notamment pour assurer la liaison entre les différents secteurs (base de loisirs de Saint Hélène, secteurs d'habitats, aire de covoiturage...) séparés par le Pont, et la continuité vers le massif des Bauges / Col de Tamié à partir de la Vélo Route. Une réunion sur ce dossier est prévue en mairie le 18 décembre avec des élus et techniciens du Département.

Laurent VERNAZ souhaite que le projet de passage piétonnier et cycliste ne soit pas oublié dans la configuration du rond-point.

Thierry RANGONE demandera que la réflexion soit approfondie sur ce point sur les fondements d'une identité de vue de la part du conseil municipal.

Christian COMBAZ rappelle que c'est un axe très fréquenté de la vélo-route.

## QUESTIONS DIVERSES

### Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

#### Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE

Laurent VERNAZ et Sandrine POIGNET, conseillers communautaires, font part de différents points du Conseil Communautaire qui s'est tenu le 13 décembre :

- le White Festival qui s'est déroulé à la halle olympique en novembre a accueilli près de 5 000 personnes mais au vu du reste à charge pour ARLYSÈRE (90 000 €), une réflexion sur une reconduction de cet événement sera engagée dans les prochains mois
- au niveau du CIAS ARLYSÈRE, qui sera créé au 1<sup>er</sup> janvier 2019, Laurent VERNAZ indique que la composition du futur conseil d'administration comprendra plusieurs élus actuels de l'instance du CIAS de Frontenex, ce qui est intéressant pour le territoire. 2,5 millions d'euros ont été alloués pour le démarrage du fonctionnement du futur CIAS plus une avance de 2 millions.

Toutefois, Laurent Vernaz indique que cela sera probablement insuffisant au regard du nombre d'EHPAD intégrés, et de l'actuel budget du seul CIAS de Frontenex. Les services RH et Finances du CIAS de Frontenex sont fusionnés depuis quelques mois avec ceux de l'Agglomération

- au niveau économique, l'entreprise POMAGALSKI va acquérir 3 ha supplémentaires dans la zone d'activités de Terre Neuve à Gilly
- le montant de l'attribution de compensation pour Frontenex sera maintenu à 731 267 €
- plus de 37 000 € d'effacements de dettes (sur les fondements de factures d'eau et d'assainissement, déchets jamais acquittés, et qui ont été finalement annulés)
- Les taxes ont été fixées comme suit :
  - taxe d'habitation : 9%
  - taxe foncière : 7 %
  - taxe foncière non bâtie : 22.17 %
  - CVAE : 2835 %
- Le budget d'ARLYSÈRE a été voté à hauteur de 56.6 M€ en fonctionnement dont 30.3 M€ reversés aux communes et 8 M€ de masse salariale. Les recettes proviennent des impôts et taxes (46.8 M€) et de dotations de l'état (9 M€).
- une subvention de 75 000€ a été allouée au comité des œuvres sociales pour 376 agents
- l'uniformisation des tarifs sur la petite enfance est en cours sur le territoire ARLYSÈRE

Laurent VERNAZ souligne également la complexité des chiffres et budgets votés lors de cette séance qui, même pour les initiés, est difficile à appréhender.

Thierry RANGONE indique pourtant qu'il faut être vigilant sur ces budgets car les communes en sont de plus en plus dépendantes comme pour les dotations de l'ÉTAT.

Thierry RANGONE fait part des réflexions de la commission « déchets » d'ARLYSÈRE avec notamment l'hypothèse émise de revenir en arrière sur la redevance incitative (RI) en place depuis plusieurs années sur le territoire de la Haute Combe de Savoie, et le retour possible à moyen terme de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Cette remise en cause de la RI est notamment dûe aux nombreux administrés qui ne payent pas ou cherchent à contourner le principe mis en place, ce qui génère des difficultés de gestion pour les services de l'agglomération, en plus de déséquilibrer financièrement le budget, au détriment des usagers qui valorisent les déchets en les triant.

Il fait part également des travaux en cours sur les abords de la déchetterie de Gilly, et de ceux à venir dans le cadre de sa modernisation avec son extension.

3 projets d'Ecoparc sont en cours sur le territoire : Gilly/Beaufort/Venthon (réservé aux professionnels).

Laurent VERNAZ indique qu'au niveau du CIAS de Frontenex, qui va donc disparaître au 1<sup>er</sup> janvier 2019, une trentaine d'embauches sont en cours pour pouvoir ouvrir au 21 janvier 2019 et respecter ainsi, les nouvelles directives de l'ÉTAT.

Il fait part également de la participation des communes, dont Frontenex, au déménagement entre les deux EHPAD. Au niveau de la construction, et avant le passage de la commission de sécurité, il indique que cela se passe relativement bien malgré quelques aléas (branchement de gaz ...).

## **Avancement de la réflexion sur la création d'une police pluri-communale**

*Rapporteur : Claire FLEUTOT*

Claire FLEUTOT rappelle la réflexion lancée par plusieurs communes de l'ancienne Communauté de Communes (CCHCS) de créer une police pluri-communale (PPC) et que l'objectif de la réunion est de travailler sur les objectifs/attentes/besoins de Frontenex en matière de police « municipale ».

Elle souligne que l'estimation prévisionnelle pour 2 agents serait de 100 000 € la 1<sup>ère</sup> année (investissement véhicule et matériel divers - 30 000 € + salaires - 70 000 €) à répartir entre les différentes communes selon une clé qui reste à définir.

Elle fait part des besoins remontés /identifiés pour la Commune, dans le cadre de la commission spécifique qui s'est tenue le 10 décembre 2018 :

- la gestion des incivilités (déchets sauvages, nuisances sonores...)
- le respect des arrêtés municipaux (circulation chemin des Combettes...)
- le respect code de la route (règles de circulation, stationnement...)
- le respect du « droit des sols » (règles d'urbanisme...)

Elle synthétise les échanges entre élus suite à la définition des besoins :

- Un temps de présence limité (présence des agents à partager entre plusieurs communes) ne semble pas couvrir les besoins de Frontenex ou serait trop coûteux s'il s'avère indispensable à l'usage d'embaucher des agents supplémentaires
- Les nuisances essentiellement estivales nous font nous interroger sur une réponse ciblée sur cette période et reste à chiffrer.

Il est par ailleurs rappelé la nécessité d'appeler la gendarmerie à chaque « infraction » constatée pour qu'une réelle prise en compte des « délits » soit possible, le respect de l'ordre restant du domaine de la gendarmerie.

Il faut également appliquer l'autorité du Maire qui dispose de pouvoirs de police.

- Une interrogation est posée : ne pourrait-on pas assermenter certains agents municipaux ?
- Il est également proposé d'attendre de bénéficier d'un retour d'expérience sur le fonctionnement du dispositif participation citoyenne pour en estimer l'efficacité, surtout l'été.
- Enfin, il est évoqué le manque de repères dans les prérogatives PPC/Gendarmerie/Police Nationale et la difficulté éventuelle de la gestion de ces multiples intervenants.

Elle apporte les premières conclusions émises par la commission :

- regarder juridiquement l'assermentation possible d'agents communaux et son impact
- avoir une réflexion pour les problèmes estivaux
- attendre de voir le fonctionnement de la participation citoyenne
- inciter les administrés à recourir aux services de la gendarmerie en cas de besoins

Pour Laurent VERNAZ, le recours aux services de la gendarmerie peut être une réponse primordiale à ces incivilités.

Alain FINA évoque, pour sa part, le pouvoir de police du Maire, même si cela n'est pas simple d'avoir les moyens matériels de faire respecter certaines nuisances (stationnement...).

Noël CADET fait part de son inquiétude car il est persuadé que la création d'une telle police entraînerait à terme la disparition de la gendarmerie de Grésy/Isère.

Daniel CHARVAZ ne partage pas cette analyse.

Noël CADET indique également que financièrement, cela aurait un impact non négligeable sur le budget communal et que les incertitudes gouvernementales actuelles (suppression de la taxe d'habitation compensée par l'Etat mais combien d'années ?) incitent à la prudence.

Claire FLEUTOT indique qu'une prochaine réunion entre toutes les communes concernées aura lieu le 18 décembre 2018

## **Point sur le projet de maison-relais de la SASSON dans le bâtiment Floréal**

Laurent VERNAZ fait part de l'avancement de l'installation de LA SASSON dans le bâtiment FLOREAL.

L'ouverture est prévue en avril 2019, après quelques travaux.

Il souligne que d'un commun accord, le CIAS pourrait laisser des biens à la SASSON, notamment dans les caves.

## **Informations diverses**

Monsieur le Maire fait part d'une rencontre avec le Dr LODY et le Dr LIAIGRE qui exercent au Centre Médical, dans le cadre du départ à la retraite du Dr LODY au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Des remplaçants sont pressentis pour reprendre son poste, d'autant que comme en fait part Thierry RANGONE, l'Agence Régionale de Santé semble apporter un soutien financier à certains futurs médecins lors de leurs études, tout en fléchant pour leur installation les secteurs en déficit de médecins, dont Frontenex fait partie.

Le Conseil Municipal décide à des fins d'incitation, et en cas d'arrivée d'un nouveau médecin, de poursuivre l'aide à l'installation de 200 €, et de la reconduire au bénéfice du Dr LIAIGRE, qui va signer un nouveau bail d'une année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h20.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 25 janvier 2019 à 19h15**

Le Maire,

Jean-Paul GIRARD

